Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Déplacement de compteur électrique

Par Charle

Bonjour maître,

Nous avons achetée une maison en 2019 à rénové (année de construction 1970).
Sur notre parcelle de terrain nous avons deux poteaux EDF qui alimente notre maison en électricité et téléphone/internet ainsi qu'un voisin.

La mairie a fait la création d'un nouveau lotissement bien après notre maison.

Le problème étant que des baisses de tensions sont ressenti en fin de ligne.

Le syndicat a donc décider de faire l'enfouissement des ligne électrique pour toute les maisons de l'allée.
Donc pour notre maison il veulent faire une saigné dans notre enrobé (96m de long), ensuite casser notre terrasse en pavé et lauze, pour amener l'électricité jusqu'à la maison et pour finir nous mettre le compteur en limite de propriétaire avec la création d'un coffret dans notre mur en pierre jointé.
Notre compteur électrique est dans notre maison est cela nous convient bien car nous avons aussi un portail électrique donc si le compteur disjoncte, nous pouvons le remettre.
Nous ne sommes pas contre l'enfouissement des lignes électriques avec les travaux qui en découlent mais pas de déplacement de compteur.

Le syndicat et enedis nous on préparer une convention à signer pour faire les travaux..

Ma question est la suivante : est-on dans l'obligation d'accepter le déplacement du compteur en sachant qu'à l'origine, il est bien dans notre maison ? Peut on refuser? Des pénalités peuvent elles s'appliquer ?

Dans l'attente de votre réponse

Merci beaucoup

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Je ne suis pas avocat. Si vous voulez consulter un avocat, cliquez sur le lien à droite pour avoir des devis.

Pour votre question : Si vous êtes propriétaire de votre terrain et de votre maison personne n'a le droit de creuser chez vous ni de changer votre compteur sans votre autorisation.
Que fait un syndicat dans votre litige ?

Par Charle

Merci de votre retour la commune à confier les travaux aux syndicats départementales d énergies de haute Loire
Qui se chargent(en partenariat avec enedis)de réaliser les conventions,pour chaque propriétaire de notre rue avant d effectuer les divers travaux .